

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- X (1) Communauté française O (1) ~~Libre confessionnel~~
 O (1) ~~Provincial et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
 Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature : 26/03/07**2. Intitulé de la section :****REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS**CODE : 251200 S20 E1.**3. Finalités de la section :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

- O (1) Enseignement secondaire du degré : O (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur
 O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

**Certificat de qualification de «REPARATEUR DE MOTOS,
 CYCLES ET CYCLOMOTEURS » spécifique à l'enseignement
 secondaire supérieur de promotion sociale**

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration

Code de la section : **2512 00 S20 E1**

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP mécanique	ESST	2512 01 U21 E1	205	X	200
Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP d'électricité et d'électronique	ESST	2512 02 U21 E1	205	X	160
Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP Partie cycle	ESST	2512 03 U21 E1	205	X	160
Stage : réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs	ESST	2512 04 U21 E1	205	X	360
Epreuve intégrée de la section : réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs	ESSQ	2512 00 U22 E1	205		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	900
B) nombre de périodes professeur	640

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) : Repris en annexe n° 3 de 2 pages

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

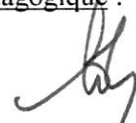
**NEANT Jacques SOBLET, inspecteur
ARLON, le 18 octobre 2001**



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



**A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

19 OCT. 2001

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

1. FINALITES DE LA SECTION : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

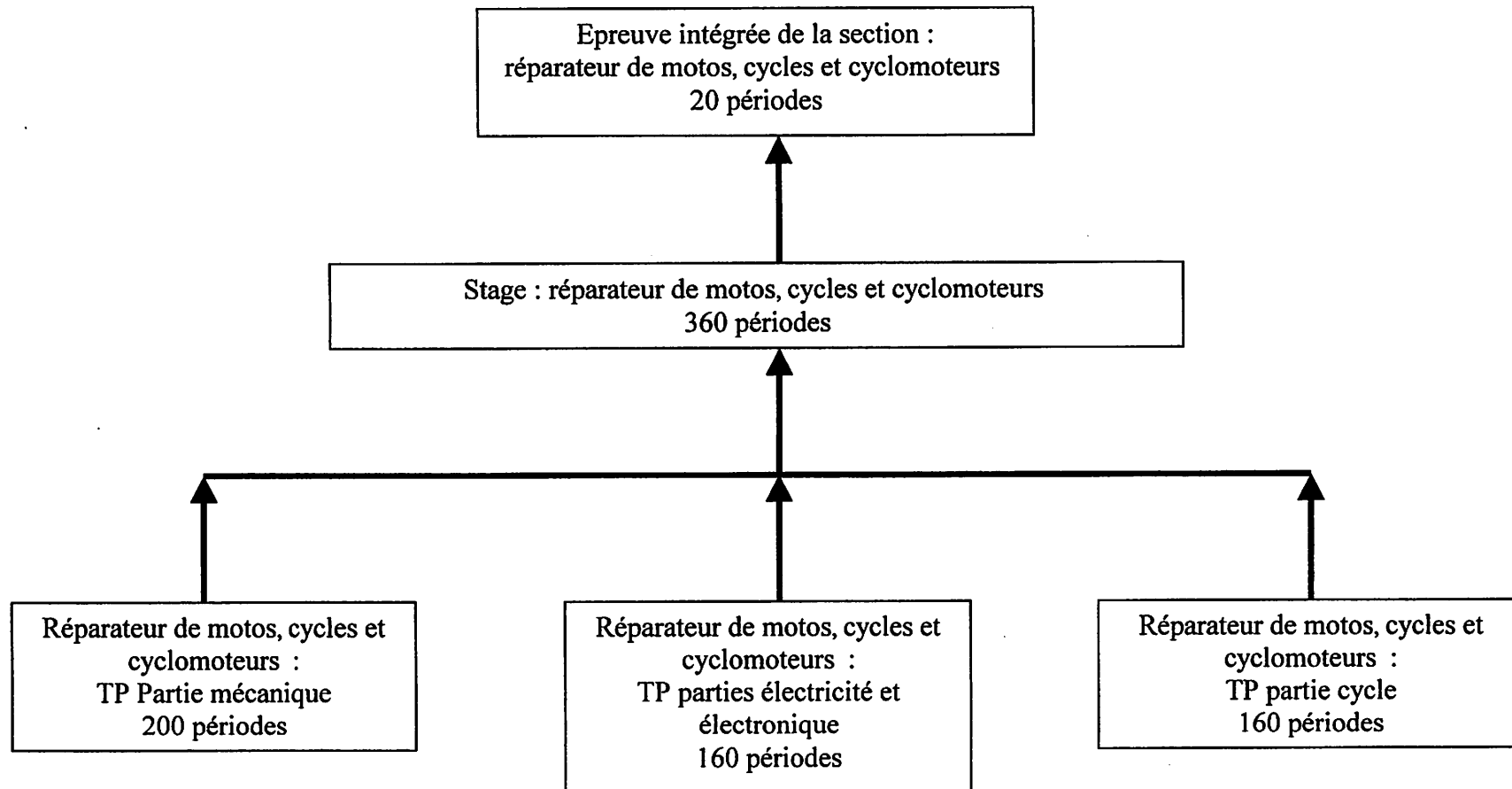
1.2. FINALITES PARTICULIERES

La section vise à permettre à l'étudiant :

- de PROCEDER à l'entretien courant ou spécialisé de moteurs, organes ou équipements de cycles, de cyclomoteurs et de motos, ou d'autres engins à moteur deux temps ou quatre temps ;
- de DEVELOPPER des compétences techniques relevant des domaines de la mécanique générale, des moteurs deux temps et quatre temps, de l'électronique, de l'hydraulique, du soudage et de l'électricité ;
- d'UTILISER des équipements informatiques tels que micro-ordinateur, scanner ou autres matériels liés à sa fonction.

**TABLEAU DE CAPITALISATION DE LA
SECTION :
REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET
CYCLOMOTEURS**

Annexe 2
Date : le 15 juin 2001



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

**REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET
CYCLOMOTEURS**

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le

**REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET
CYCLOMOTEURS**

I. CHAMP D'ACTIVITE :

A partir de données fournies par le constructeur, le réparateur de moto, cycles et cyclomoteurs est un technicien qui procède à l'entretien courant ou spécialisé de moteurs, organes ou équipements de cycles, de cyclomoteurs et de motos ou d'autres engins à moteur deux temps ou 4 temps.

Il peut travailler seul ou être sous la tutelle d'un responsable technique, il collabore en mettant en œuvre des compétences techniques relevant des domaines de la mécanique générale, des moteurs deux temps et quatre temps, de l'électronique, de l'hydraulique, du soudage et de l'électricité.

Pour remplir sa mission, il sera capable d'utiliser des équipements informatiques tels que micro-ordinateur, scanner ou autres matériels liés à sa fonction.

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique en vue de répondre à une demande de sa clientèle.

II. TACHES :

- Utiliser des connaissances opérationnelles dans les domaines de la mécanique générale, des moteurs deux temps et quatre temps, de l'électronique, de l'hydraulique, et de l'électricité ;
- Réaliser l'ensemble des opérations de préparations d'engins et matériels avant leur utilisation ;
- Déduire avec logique les causes des dysfonctionnements en écoutant et en observant les mécanismes ;
- Localiser toute panne et anomalie et y remédier ;
- Dépanner par réparation ou échange de pièces en organisant avec soin et méthode les différentes étapes d'intervention ;
- Régler, après contrôle, les organes, les éléments ou les équipements ;
- Compléter une fiche technique faisant suite à une intervention ;
- Se conformer avec rigueur aux normes de sécurité ;
- S'adapter à des technologies et modèles nouveaux.
- Assurer l'entretien courant des éléments et équipements ;
- Assurer la maintenance de tout l'outillage lié à sa fonction.

III. DEBOUCHES :

- Atelier de réparation ;
- Atelier de réparation et clientèle ;
- Unité de compétition sportive.